

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2019

Étaient présents : Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN, Catherine AMBAYE

Était absente excusée : Mme Katia GAUDIN

Était absent : M. Nicolas BROSSARD

Pouvoirs : Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Catherine AMBAYE a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
4. INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE
5. APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA AVEC LA SAEML SORÉGIES
6. CENTRE DE GESTION - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL
7. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
8. CESSIION DE LA PARCELLE SECTION ZC N° 11 PAR LES CONSORTS TEXEREAU AU PROFIT DE LA COMMUNE
9. EAUX PLUVIALES MARIGNÉ – PARTICIPATION A HAUTEUR DE 50 % DU DEVIS PRÉSENTÉ PAR MADAME MEUNIER
10. REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE
11. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1212 « 21 Rte de Niort » - n° 1213 – 1336 « Champs de la Grange »
- Section A n° 961 – 962 – 963 – 968 – 1079 « Champagné-Lureau »
- Section G n° 406 – 1033 « Place de la Chaumière »
- Section YA n° 71 « Les Vallées d'Épinoux »

Pour le droit de préemption, Section G n° 406 - 1033 « Place de la Chaumière », Madame Maryvonne DELAGRANGE, directement ou indirectement concernée, a quitté la salle. Elle a regagné la séance pour le droit de préemption suivant.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom, pour l'année en cours, qui s'élève à 2 019 € (bien 2019 Euros).

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture, en date du 12 avril 2019, concernant la revalorisation de l'indemnité de gardiennage des églises communales. Celui-ci fait connaître que le plafond indemnitaire applicable demeure en 2019 celui fixé pour 2018, soit 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'accorder à Monsieur le Curé, en qualité de gardien non résident, l'indemnité de gardiennage d'un montant de 120.97 € pour l'année 2019.

APPROBATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ SORÉGIES IDÉA AVEC LA SAEML SORÉGIES

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES et l'opportunité financière qu'elle représente.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve le nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIE IDEA.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

CENTRE DE GESTION - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte que la convention de réalisation des dossiers CNRACL signée entre le Centre de Gestion de la Vienne et la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, déjà prorogée jusqu'au 31 décembre 2018, soit à nouveau prorogée jusqu'au 31 décembre 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE d'acheter, deux vidéoprojecteurs, deux armoires de sécurité hautes deux portes, pour un montant total de 2 233 € TTC hors frais de port.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants avec SONO MAX et SIGNALS.
- DEMANDE que d'autres devis soient fournis pour les vélos et les draisienues avant de prendre une décision.

CESSION DE LA PARCELLE SECTION ZC N° 11 PAR LES CONSORTS TEXEREAU AU PROFIT DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE :

- La proposition de donation à l'euro symbolique, présentée par les consorts TEXEREAU, de la parcelle cadastrée section ZC n°11 « La Fosse » d'une superficie de 31a 05 ca.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié qui sera passé en l'étude de Maître GILBERT, notaire à CIVRAY (Vienne).

EAUX PLUVIALES MARIGNÉ – PARTICIPATION A HAUTEUR DE 50 % DU DEVIS PRÉSENTÉ PAR MADAME MEUNIER

Pour répondre à la sollicitation de Madame MEUNIER, et afin de parfaire de façon définitive les travaux déjà réalisés à plusieurs reprises par la Commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Accepte de participer à hauteur de 50% du devis de travaux présenté, soit une participation de 2 373 €.
- Précise que le règlement de la participation de 50% du montant des travaux TTC, se fera par virement sur présentation de la facture acquittée, accompagnée d'un RIB au nom de destinataire de la facture, et plafonné à 50% du montant du devis si la facture est supérieure.
- Donne tous pouvoirs et signature à M. le Maire pour mener à bien cette affaire.

REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'offrir un repas aux aînés de la Commune. Ce repas aura lieu le samedi 7 décembre 2019.

Ce repas sera gratuit pour les personnes de 70 ans et plus, pour les autres participants le prix est fixé à 20 €.

Un colis gourmand sera offert aux personnes de 70 ans et plus ne pouvant pas participer au repas.

Afin de participer au repas ou recevoir un colis, chaque personne concernée devra impérativement, avant le 11 octobre, rapporter en mairie le bulletin d'inscription qui sera inséré dans l'Éclair de septembre. Des bulletins d'inscription seront également disponibles en mairie.

Un coffret bien-être sera offert aux personnes de 70 ans et plus accueillies en maison de retraite et possédant un bien immobilier (habitation) sur la Commune.

Tous les frais : repas, colis, coffrets, animation, boissons, etc. afférents à cette festivité seront imputés au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

QUESTIONS DIVERSES

SOL GARDERIE ÉCOLE MATERNELLE : Après avoir étudié les devis présentés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, retient la proposition de fourniture des produits par le COMPTOIR DE L'OURS LABEL COOL'OR pour un montant TTC de 275.83 €. Les travaux seront réalisés par le personnel communal.

SIÈGE KUBOTA G23 : Vu le prix du siège et le nombre d'heures de fonctionnement du tracteur tondeuse KUBOTA, le Conseil Municipal souhaite que des devis soient demandés pour un tracteur tondeuse de même puissance, avec un siège à suspension mécanique, une coupe plus large et un kit mulching, ainsi qu'une offre de reprise pour le matériel actuel.

ÉCLARAGE PUBLIC : Le devis pour le remplacement des lanternes HS 235 et 241 à « Épinoux » d'un montant de 1 391.26 € ainsi que la demande de subvention de 347.72 € ont été validés et transmis à SORÉGIÉS.

DÉSHERBAGE CIMETIÈRE : Le devis d'un montant de 1 128 € TTC a été validé et transmis à la SARL Jardinerie Caillaud Éric.

ALARME INCENDIE ÉCOLE MATERNELLE : Fiche produit alarme incendie de 320.40 € TTC non posée. Des devis complets avec pose seront demandés.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Permanences du 26 mai 2019 (Ouverture du bureau de vote de 8 heures à 18 heures).

- * M. Jacques AUGRIS demande où en est le bureau d'études ?
 - Monsieur le Maire lui répond que Mme MOREAU est venue prendre des mesures un mercredi.
- * Mme Carole BLAIN signale que le panneau « Rue des Cigognes » à Vergné est descellé.
- ❖ Courrier de remerciements de la MISSION LOCALE RURALE du prêt de la salle pour le forum job d'été qui s'est tenu le mercredi 3 avril.
- ❖ Raid d'Orientation Civraisien (ROC) : La mairie de CIVRAY en partenariat avec le district sud Vienne UNSS organise le samedi 15 juin 2019 un raid multisports. L'épreuve de tir aura lieu à l'espace René MASSONNET suivi d'un moment convivial offert par la Commune.
- * Monsieur le Maire fait savoir que M. et Mme GÉRARD Roland souhaitent exercer leur droit de passage sur le terrain à côté de la mairie cadastré section G n° 1757.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.